



MAIRIE DE LUGON et l'ÎLE DU CARNEY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six avril deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Michaël CENNI.

Etaient présents : Madame BYTNAR, Messieurs LALET, PHENIX, Adjoint
Mesdames BERNARD, OULLER,
Messieurs KLEIN, RABAUD, VIELFAURE

Etaient excusés : Mme COMBILLET, Monsieur PAPILLAUD, Madame VIELFAURE qui a donné pouvoir à Monsieur VIELFAURE
Monsieur Cédric LALET est nommé secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 17 février 2022 est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

I) FINANCES

1) Vote du Compte de Gestion 2021

Monsieur Cédric LALET présente le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures et considérant que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

2) Vote du Compte Administratif 2021

Monsieur Cédric LALET présente le Budget de l'exercice 2021 et toutes les écritures budgétaires qui s'y rattachent. Il présente le Compte Administratif 2021 qui laisse apparaître un excédent global de 490 298.86 € à savoir :

Résultat de la Section Fonctionnement :

-	Résultat de l'exercice	excédent	95 912.24 €
-	Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	392 506.24 €
-	Résultat de clôture à affecter	excédent	488 418.48 €

Résultat de la Section d'Investissement :

-	Résultat de l'exercice	excédent	8 107.03 €
-	Résultat reporté de l'exercice antérieur	déficit	6 226.65 €
-	Résultat de clôture à affecter	déficit	1 880.38 €

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire quitte l'Assemblée et le vote de celui-ci est placé sous la présidence de Monsieur Cédric LALET, Conseiller délégué aux finances.

Le Conseil Municipal adopte le C.A. 2021 à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence et remercie ses collègues.

3) Affectation du résultat 2021

Monsieur Cédric LALET indique que le Conseil Municipal doit procéder à l'Affectation du résultat de l'exercice 2021.

Le résultat obtenu est affecté de la façon suivante :

- **Excédent : 488 418.48 €** en section de Fonctionnement
- **Excédent : 1 880.38 €** en section d'Investissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) Vote du taux des taxes

Monsieur Cédric LALET propose au Conseil Municipal le maintien des Taux d'imposition 2021 pour l'année 2022 des taxes Foncier Bâti et Foncier Non Bâti, à savoir :

	Taux d'imposition 2022
Taxe Foncière (Bâti) :	42.96 %
Taxe Foncière (non Bâti) :	60.51 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) Vote du budget primitif 2022

Monsieur Cédric LALET expose le projet du BP 2022 comme suit :

- *en Fonctionnement à : 1 480 074.48 €*
- *en Investissement à : 248 055.06 €*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Consommables	158 000.00 €	Produits des services	65 550.00 €
Locations et Prestations	58 200.00 €	Impôts et taxes	571 300.00 €
Services Extérieurs	350 000.00 €	Dotations et participations	306 199.00 €
Autres Services	38 830.00 €	Autres produits de gestion	14 505.00 €
Impôts et Taxes	2 650.00 €	Autres produits	14 102.00 €
Total Charges Générales	607 680.00 €	Report excédent n-1	488 418.48 €
Charges de Personnel	592 870.00 €	Atténuations de charges	20 000.00 €
Charges Gestion Courante	106 740.00 €		
Charges Financières	15 300.00 €		
Charges Exceptionnelles	1 750.00 €		
Dépenses imprévues	14 529.80 €		
Virement Section d'Investissement	130 100.00 €		
Dot. Amortissements et Provisions	11 104.68 €		
TOTAL DEPENSES	1 480 074.48 €	TOTAL RECETTES	1 480 074.48 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement du Capital Emprunt	66 500.00 €	Virement Section Fonctionnement	130 100.00 €
Subventions Equipement versées	4 202.86 €	Résultat 2021	1 880.38 €
Dépôt et cautionnements	1 200.00 €	Dépôts et cautionnements reçus	1 200.00 €
Etude aménagement RD 670	10 200.00 €	FDAEC	8 000.00 €
Acoustique cantine	6 300.00 €	FCTVA 2021	8 000.00 €
Panneau informatif	5 000.00 €	Taxe d'aménagement	30 000.00 €
Aménagement cimetièrre	500.00 €	Amortissement SDIS	3 853.84 €
Busage rue Montaigne	5 500.00 €	Amortissement voirie	5 250.84 €
Travaux voirie complément CDC	40 000.00 €	Amortissement travaux voie 210	2 000.00 €
Passages piétons	1 100.00 €	DETR plaine de sports	6 770.00 €
Matériel de transport	10 500.00 €	Subv. C.D. plaine de sports	6 000.00 €
Aménagement rue L. Lagrange/voie douce	4 500.00 €	Subv. Menuiseries La Poste	5 000.00 €
Acquisition mat. Sve technique	2 500.00 €	Emprunt	40 000.00 €
Ralentisseur rue Jules Ferry	2 500.00 €		
Matériel informatique/TBI école	10 600.00 €		
Tableaux d'affichage	1 000.00 €		
Acquisition matériel restaurant scol.	4 500.00 €		
Révision P.L.U.	40 200.00 €		
Remplacement éclairage public/LED	15 500.00 €		
Terrain M. VILLARS	2 500.00 €		
Dépenses imprévues	13 252.20 €		
TOTAL DEPENSES	248 055.06 €	TOTAL RECETTES	248 055.06 €

Le Conseil Municipal adopte le BP 2022 à l'unanimité.

6) Tarifs des régies

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les augmentations suivantes de certaines régies municipales :

	<u>Au 12 avril 2021</u>	<u>Au 06 avril 2022</u>
Bibliothèque :		
- Individuel	Gratuité	Gratuité
- Famille	Gratuité	Gratuité

	<u>Au 12 avril 2021</u>	<u>Au 1^{er} mai 2022</u>
Location salle des Fêtes :		
- Pour les habitants de la commune	250.00 €	400.00 €
- Pour les habitants hors commune	350.00 €	600.00 €
- Pour les expositions commerciales	580.00 €	600.00 €

Location salle des Associations

- Pour les habitants de la commune	80.00 €	80.00 €
- Pour les habitants hors commune	150.00 €	150.00 €

Cimetière :

- Le m ² en concession décennale	40.00 €	50.00 €
- Le m ² en concession perpétuelle	80.00 €	100.00 €
- Le columbarium – la case décennale	478.00 €	450.00 €
- Dépôt au caveau communal : Les six premiers mois		GRATUIT
De six à douze mois		30.00 € par mois
Au-delà du douzième mois		40.00 € par mois

Monsieur le Maire indique que les tarifs de cantine et de garderie, pour lesquelles la régie universelle est clôturée, sont à l'étude et ne feront l'objet d'une décision que lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

Monsieur Nicolas RABAUD et Madame Sabrina OULLER demandent des explications quant à l'augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes. Ceux-ci sont consécutifs aux travaux réalisés à l'intérieur de la salle et s'harmonisent avec les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes.

Monsieur Nicolas RABAUD demande à appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} mai 2022 afin de permettre aux administrés ayant posé une option de valider leur location le 30 avril au plus tard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, accepte ces augmentations.

7) Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention pour l'année 2022 aux associations suivantes :

Noms Associations	Proposition 2022	Noms Associations	Proposition 2022
ACCA Lugon	400.00 €	Relais St André de Cubzac	100.00 €
Les P'tits Lugonais	400.00 €	Prévention Routière	100.00 €
Club Amitié	400.00 €	FNACA	100.00 €
Comité des Fêtes	400.00 €	Fronsadais Sports Nature	400.00 €
Etoile Sportive du Fronsadais	400.00 €	Groupement défense sanitaire des abeilles	150.00 €
ADELFA	200.00 €	Secours Populaire	200.00 €
Asso Lugon Eglise	400.00 €	Groupement secrétaires	200.00 €
Lutte Contre le Cancer	200.00 €	Arc en ciel	400.00 €
Moldavie Action humanitaire	500.00 €		
TOTAL SUBVENTIONS :		4 950.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte ces subventions.

8) Amortissement caserne SDIS

Monsieur Cédric LALET indique au Conseil Municipal qu'une participation financière a été versée au titre du capital pour la construction de la caserne du SDIS. En 2021 les dépenses ont été imputées sur le compte 204172 pour un montant de 3 853.84 €. Ces dépenses sont soumises à amortissement sur une période de 1 an.

Il convient donc de procéder à cet amortissement et de prévoir une dotation pour l'année 2022 de 3 853.84 € par une opération d'ordre, sur les comptes 6811/042 et 2804172/040.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte cet amortissement.

9) Amortissement travaux de voirie

Monsieur Cédric LALET indique au Conseil Municipal que les travaux de reprise de voirie de la Route des Bonnets sont terminés.

Les dépenses ont été imputées en 2021 sur le compte 2041512 pour un montant total de 5 250.84 € et sont soumises à amortissement linéaire sur une période de 1 an.

Il convient donc, pour l'année 2022, de procéder à cet amortissement et de prévoir une dotation de 5 250.84 € en passant les écritures, par une opération d'ordre, sur les comptes 6811/042 et 28041512/040.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte cet amortissement.

II) AFFAIRES GENERALES

1) Validation Cabinet d'étude Révision du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal d'engager la procédure de révision du P.L.U. pour laquelle trois cabinets d'étude ont été sollicités pour la constitution du dossier nécessaire à cette procédure. Lors de la réunion de commission d'appel d'offres en date du 1^{er} décembre 2021, le devis présenté par le Cabinet AXE&SITE d'un montant de 33 475 euros H.T. (40 170 euros T.T.C.) a été retenu.

Les prestations seront assurées entre les co-traitants Axe&site et ETEN Environnement selon le tableau de répartition de la rémunération suivant :

PHASES		Part Axe&site H.T.	Part ETEN Environnement H.T.	MONTANT GLOBAL H.T.
1	DIAGNOSTIC	6 012.50 €	6 500.00 €	12 512.20 €
2	P.A.D.D.	4 550.00 €	975.00 €	5 525.00 €
3	O.A.P./Règlement zonage	5 850.00 €	1 462.50 €	7 312.50 €
4	ARRET P.L.U.	2 112.50 €	3 412.50 €	5 525.00 €
5	Consultation P.P.A./E.P. et Approbation	1 950.00 €	650.00 €	2 600.00 €
TOTAL		20 475.00 €	13 000.00 €	33 475.00 €

Monsieur le Maire entendu et considérant l'obligation d'avoir recours à un cabinet d'étude pour cette procédure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte le devis du Cabinet AXE&SITE d'un montant de 33 475 euros H.T. (40 170 euros T.T.C.).

IV) QUESTIONS DIVERSES

1. Prochain Conseil Municipal :

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal dans le courant du mois de mai 2022.

2. Installation télécabine médicale :

Monsieur le Maire rappelle la problématique de manque de médecin et propose l'installation d'une télécabine médicale permettant un rendez-vous en visioconférence avec un praticien.

Madame Sabrina OUIILLER s'y oppose catégoriquement (plus de contact humains) alors que Monsieur Eric VIELFAURE donne son ressenti (positif) pour avoir déjà utilisé ce dispositif.

Monsieur le Maire rappelle également le souhait du Conseil Municipal de voir s'installer un médecin sur la Commune et les difficultés rencontrées auprès des services de l'A.R.S. pour voir aboutir ce projet.

3. Feux récompenses :

Monsieur le Maire présente le dispositif de feux dit « intelligents » qui passent au vert ou au rouge en fonction de la vitesse des véhicules. Cet outil pédagogique bénéficie depuis le 16 avril 2021 d'un cadre légal. Monsieur le Maire propose de prendre l'attache du Département.

La séance est levée à 20 heures 10